

# Colloque éolien régional

LIMOGES - 6 novembre 2009



## Les différentes phases de développement d'un parc éolien...

Philippe Robin – EED/POWEO  
Limoges, le 6 nov. 2009



Parc éolien de Peyrelevade (19)

# Colloque éolien régional

LIMOGES - 6 novembre 2009



## Avant-propos....

### Un parc éolien...de sa naissance à son démantèlement : 4 temps

- Le développement du projet (études).....7 à 8 ans
- La construction..... 2 mois
- L'exploitation.....25 ans, *mais sûrement plus*
- Le démantèlement du site éolien (y compris les fondations).....6 mois



**La phase de développement va conditionner tout la suite.....  
dont son acceptation sociale et en matière d'éolien, c'est l'essentiel**

## Colloque éolien régional

LIMOGES - 6 novembre 2009



Premier contact : « Bonjour Monsieur le maire. Nous avons repéré sur le territoire de votre commune un site potentiellement favorable au développement éolien..... ».

Inauguration : Une centaine d'enfants des écoles de Peyrelevade, Gentioux, Faux la Montagne, accompagnés de leurs instits, chantent : « v'la le bon vent, v'la le joli vent ...»



Inauguration du parc de Peyrelevade, le 3 juin 2005

## Colloque éolien régional

LIMOGES - 6 novembre 2009



### Du temps, des études et de la concertation....

- En 2005, à l'époque de l'inauguration de Peyrelevade, il fallait de 3 à 4 ans pour développer un parc éolien.
- En 2010, il faut 5 à 7 années de développement .....



**On ne peut pas faire n'importe quoi...!**

***Cependant, tous les deux ans on change les règles: Bilan, fin 2009, le Portugal (grand comme 14 départements français) vient de passer devant la France ....! et la Chine...devant tout le monde (devant l'Allemagne et les USA).***



## Première phase de développement : Territoriale, politique et administrative

- **Prise de contact et expression d'intérêt des élus**
- **Approche du territoire**
- **Démarche en direction des administrations**
- **Prise de connaissance des documents cadre**



**Evaluation de l'expression d'intérêt des élus**  
**Pré-évaluation de la pertinence territoriale de l'implantation du site éolien**

**Deuxième phase: Validation territoriale, environnementale et sociale du choix du site**

- Lancement des études environnementales
- Lancement des études techniques :
- Concertation services de l'Etat, élus et population

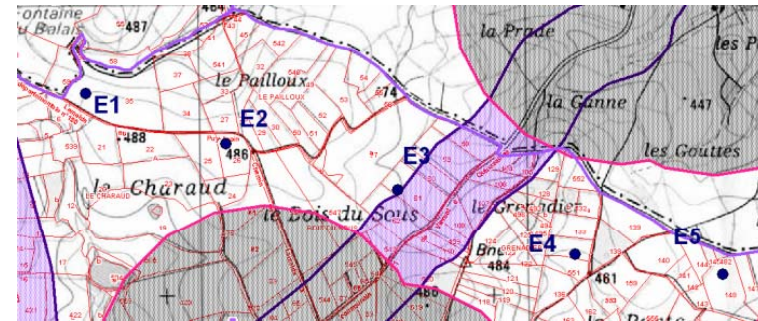


**Pré-positionnement des éoliennes**



## Troisième phase: Etude foncière

- Prise de contact avec les propriétaires fonciers
- Promesses de bail



**Validation foncière du positionnement des éoliennes**  
**Validation des indemnités versées aux propriétaires, communes, etc**



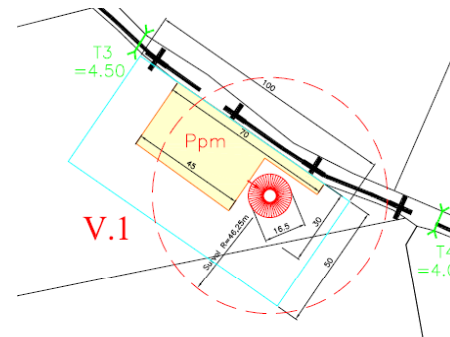
## Quatrième phase: Réalisation de l'étude d'impact et de l'enquête publique

### Une double obligation pour obtenir le permis de construire :

- Réaliser l'étude d'impact
- Réaliser l'enquête publique



**Le Préfet désigne un commissaire enquêteur  
Consultation de la population**





## **Cinquième et dernière phase: Vers l'obtention du permis de construire**

- L'instruction du permis de construire est confiée par le Préfet à la DDE
- Une fois le permis de construire obtenu, le montage du financement sera négocié avec les banques.
- Dès le round financier bouclé, la construction des éoliennes pourra démarrer.



**La phase de développement aura duré 6 ou 7 ans.  
L'édification des éoliennes, un mois et demi....!  
Leur durée de vie est garantie 25 ans.**

